

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 09/09/2009

Réception par le Prefet : 09/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-11-8-4

Séance du vendredi 4 septembre 2009

DESIGNATION DE CONSEILLERS GENERAUX DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES DE BUHL ET DE BURNHAUPT LE HAUT

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU les articles R 421-14 et R 421-33 du Code de l'Education,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Désigne les conseillers généraux suivants appelés à siéger dans le conseil d'administration :

Du collège de BUHL :

- Membre titulaire : Daniel WEBER
- Membre suppléant : Jean-Paul DIRINGER

Reporte la désignation des conseillers généraux appelés à siéger dans le conseil d'Administration du Collège de BURNHAUPT LE HAUT à une séance de Commission Permanente ultérieure.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions